

Préservons l'avenir du Bois de Chênes

Postulat du Parti socialiste nyonnais demandant que la Ville de Nyon adhère à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier

Alors que nous voyons rapidement se transformer notre environnement sous la pression du développement démographique et des activités économiques il existe un petit endroit, un petit paradis naturel qui y a, presque par accident, largement échappé. Ce paradis se situe au pied du Jura et s'étend sur la commune de Genolier et celles avoisinantes. Ce n'est presque que par hasard que des citoyens et politiciens locaux ont, il y a vingt cinq ans, lutté pour le protéger de la folie humaine. Aujourd'hui, par ce postulat nous vous demandons que les citoyens de la Ville de Nyon participent et soutiennent cet effort de préservation entrepris depuis longtemps. En adhérant à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier la Ville de Nyon et ses pourra démontrer son engagement à la sauvegarde du site du Bois de Chênes.

La réserve du Bois de Chênes recouvre près de 140 hectares, cette grande diversité de milieux naturels abrite une flore et une faune aussi riche qu'intéressante. 38 ha sont en réserve intégrale et scientifique, où la forêt ne subit aucune intervention extérieure. Elle est soustraite à toute intervention humaine directe à part le dégagement des sentiers et évoluera vers une forêt primaire ou « vierge » dans 2 ou 3 siècles si les générations à venir en respectent la protection.¹

Très peu de forêts de basse altitude sont laissées à elles-mêmes en Europe occidentale. Cette forêt pourrait même être un cas unique dans cette situation. Depuis des millénaires l'homme artificialise son environnement naturel au point de le rendre écologiquement appauvri et méconnaissable même le temps d'une génération à l'autre. Déjà pour ces raisons cette expérience de conservation du site et son étude scientifique mérite notre soutien.

Situé entre 490 et 580 m d'altitude, le Bois de Chênes est constitué d'un paysage de collines et de cuvettes sur moraines héritées de la dernière glaciation. Cette topographie particulière a donné une alternance de lieux secs ou humides et, par conséquent, une grande biodiversité.

La forêt comprend huit types allant de la chênaie sèche à l'aunaie noire souvent inondée. Des prairies sèches sont suivies de prairies humides contenant des roseaux, des laïches élevées. Selon les saisons on y trouve également des étangs temporaires.

La diversité de la végétation entraîne celle des insectes, araignées, escargots et autres invertébrés parmi lesquels on compte plusieurs espèces rares.

Le visiteur nocturne pourra entendre vers fin février déjà le chant particulier émis sous l'eau des grenouilles agiles au Lac Vert ou le doux sifflement des crapauds accoucheurs qui chantent les soirs d'été chauds au sud et sud-est du Bois de Chênes...pour citer deux espèces assez rares de batraciens vivant dans la réserve.

Différentes espèces de mammifères peu communs en plaine trouvent refuge les prairies et les forêts du bois. Des animaux discrets comme par exemple le chat sauvage et le putois y vivent.

En 1960, l'armée suisse voulait acheter le domaine du Bois de Chênes et l'utiliser en tant que terrain d'exercice pour des chars blindés. Devant les fortes réactions négatives suscitées par ce projet, le Canton de Vaud a signé une convention avec la Commune de Genolier pour créer

une réserve naturelle cantonale. L'échéance de cette convention de droit de superficie signée en 1963 entre la Commune de Genolier et l'Etat de Vaud est fixée au 30 juin 2011.¹

Le Bois de Chênes est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites du Canton de Vaud depuis 1972 et à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale depuis 1977.²

Craignant que le statut quo et la pérennité du bois ne puisse être garantie « **l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier** » a été créée le 28 octobre 2007. Cette association compte actuellement quelque 900 membres de la région qui souhaitent que le Bois de Chênes continue de remplir sa vocation écologique et sociale d'importance régionale.

Bien que la Municipalité de Genolier souhaite renouveler avec l'Etat de Vaud la convention de servitudes encore en vigueur le futur du lieu est incertain. L'exceptionnelle valeur écologique de ce patrimoine naturel peine à être reconnue et valablement protégée par les six communes propriétaires du terrain (Genolier étant la principale). Si la convention droit de superficie de ne devait pas être reconduite les droits d'exploitation reviendraient aux communes limitrophes. Le risque est grand que ces dernières et d'autres plus lointaines, orientées dans une logique de croissance économique et démographique, ne réduisent à néant la valeur du lieu par des actions inadéquates, telles la construction dans la zone tampon (actuellement sans aucun statut de protection), la surexploitation des forêts et des prairies, le captage excessif de ressources hydriques, le soutien à des loisirs inadéquats et invasifs, l'affectation de la ferme historique du lieu à des buts incompatibles avec la conservation du lieu, etc.¹

Si d'aventure la Ville de Nyon rejoignait aussi le Conseil Régional de Nyon, elle pourrait inviter cette dernière à pérenniser et soutenir le Bois de Chênes dans ses fonctions actuelles. Ce bois jouit en effet d'un important intérêt régional et remplit des fonctions naturelles et humaines bien au-delà de son périmètre géographique. Qui sait, le Bois de Chênes pourrait même devenir le premier parc naturel créé par le nouveau district et qui soit entièrement sur son territoire.

Par ce postulat les membres du parti socialiste nyonnais demandent à la Municipalité que la commune de Nyon adhère à **l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier** afin de la soutenir dans ses efforts pour la sauvegarde du bois dans ses fonctions écologiques et sociales actuelles.

Pour le Parti socialiste

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objectif :

- a) *De promouvoir le maintien du patrimoine naturel et bâti du Bois de Chênes, et sa vocation de site protégé,*
- b) *D'encourager et soutenir la gestion du site pour développer ses valeurs et ses qualités, soit par exemple:*
 - *par des travaux d'entretien et de gestion visant à l'enrichissement de divers milieux naturels (anciens reboisements compensatoires, lisières forestières, prairies),*
 - *par des travaux d'aménagement favorables à l'expression de potentialités naturelles régionales devenues rares (milieux pionniers, flore ségétale ou messicole, etc...),*
 - *par des acquisitions de terrains*
- c) *De promouvoir:*
 - *la connaissance scientifique du site et de sa région,*
 - *l'accueil du public,*
 - *la participation aux réflexions et travaux visant à inscrire le Bois de Chênes dans un réseau écologique régional (voies de circulation de la faune, systèmes de refuge de flore/faune et leur connexion).¹*

La cotisation annuelle pour les membres « collectif » s'élève à Fr. 50.-

Sources des descriptions :

- 1) Site internet de l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier accédé le 7.9.2009 : www.abcg.ch
- 2) *La nature vaudoise*, No 124 septembre 2008
- 3) Flyer de la commune de Genolier (date supposée de publication 2008)

22.9.2009